

Tunis, le 07/03/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

« FCPR IKLAA »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion MAC PRIVATE MANAGEMENT porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR IKLAA » commencera le lundi **10 mars 2025**.

Le fonds « FCPR IKLAA » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR IKLAA
Références de l'agrément :	N° 68-2024 du 19 décembre 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 25-1146 du 05 mars 2025
Siège social :	Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant cible :	40 000 000 Dinars réparti en 40 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	MAC PRIVATE MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire :	MAC PRIVATE MANAGEMENT
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	MAC PRIVATE MANAGEMENT
Déléguataire administratif & comptable :	MAC SA

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR IKLAA », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 05 mars 2025, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.